

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018

Point 3.1.9 de l'ordre du jour

Remplacement de divers véhicules du Centre d'entretien

1. Introduction

Conformément au programme de réinvestissement à long terme, élaboré depuis quelques années maintenant, le crédit d'investissement qui vous est proposé concerne le remplacement de véhicules existants nécessaires au fonctionnement du Centre d'entretien.

2. Remplacement d'un véhicule pour la Section des forêts

Il s'agit du remplacement d'un véhicule de type jeep, utilitaire léger 4x4, utilisé par le responsable de la Section des forêts. Le véhicule actuel aura 15 ans et a parcouru 180 000 km.

Le coût de cet achat s'élève à Fr. 35 000.00.

3. Remplacement d'un véhicule pour le génie civil

Il s'agit de remplacer un engin de type dumper qui est essentiellement utilisé par les collaborateurs effectuant des travaux de génie civil lors de l'entretien du domaine public. Cet engin sert également à la Section des espaces verts et s'avère notamment nécessaire pour la creuse des tombes au cimetière. Le nouveau véhicule aura une contenance d'une capacité légèrement supérieure et répondra également aux normes de sécurité et antipollution actuelles.

L'engin actuel aura 22 ans et son état mécanique nécessite son remplacement.

Le budget pour cet achat est de Fr. 55 000.00.

4. Remplacement d'un engin pour le déneigement

La machine qu'il est prévu de remplacer est de type chargeuse sur pneus équipée d'une lame. Après 13 ans d'utilisation, l'état mécanique général du véhicule nécessite d'importantes réparations. De plus, un problème de transmission hydraulique devrait générer des frais avoisinant Fr. 15 000.00.

L'investissement nécessaire à prévoir pour un engin similaire compatible au déneigement, déduction faite de la reprise, est de Fr. 70 000.00.

5. Remplacement d'une balayeuse

Durant l'été, le Centre d'entretien a procédé à différents essais au centre-ville afin d'examiner la pertinence d'investir aujourd'hui dans l'achat d'une balayeuse électrique. Il en résulte que les nuisances sonores qui émanent de cette nouvelle conception sont plus faibles d'environ 4 à 5 dB. Toutefois, si ces diminutions du bruit sont intéressantes vis-à-vis du voisinage, le véhicule proposé est encore au stade de prototype. L'autonomie journalière de travail n'est actuellement pas encore garantie et il faudra vraisemblablement encore patienter deux à trois années jusqu'à ce que les concepts moteur-batteries soient techniquement efficaces sur ce genre d'engin.

La machine qu'il est prévu de remplacer date de 2011 et aura plus de 8 000 heures lors de sa mise hors service. Pour information, les balayeuses effectuent environ 1 000 heures de travail par année. Le Centre d'entretien n'en ayant pas un usage aussi accru et cet engin pouvant faire du balayage et de l'aspiration, Espace Gruyère a manifesté un intérêt pour son rachat lorsque le Centre d'entretien procédera à son remplacement.

Le budget à prévoir pour son remplacement, moyennant reprise, est de Fr. 150 000.00.

En conclusion, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 310 000.00 pour l'acquisition de ces quatre véhicules.

Financement : par emprunt de Fr. 310 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2020

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand